

## Mairie de Goudet

### Compte-rendu Conseil municipal du 28 mai 2021

Le Conseil municipal s'est réuni le vendredi 28 mai 2021 à 20 h sur convocation régulière et sous la présidence de Monsieur Didier BOURDELIN, maire. Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres.

#### **Sont présents à cette réunion :**

M. Didier BOURDELIN, Mme Dominique DUNAND GRGIC, M. Florian HEBRARD, M. Christian BEAUTHEAC, Mme Fanny LARIVIERE, M. Philippe MASSEBEUF, M. Sébastien BONNET

Sont absents : Néant

Sont excusés : Néant

Monsieur le maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. M. Florian HEBRARD est désigné secrétaire de séance.

#### **Ordre du jour :**

I - Demande de dérogation préfectorale au repos dominical des salariés des commerces.

II - Questions diverses.

#### **I – Demande de dérogation préfectorale au repos dominical des salariés des commerces**

Le Maire expose qu'au cours des derniers mois en raison de la crise sanitaire, le Préfet a été amené à accorder des dérogations exceptionnelles au repos dominical des salariés les dimanches, afin que les commerces puissent ouvrir et rattraper la baisse de leur chiffre d'affaires. Les conseils municipaux sont sollicités pour donner leur avis pour une nouvelle dérogation pour les dimanches de juin 2021.

#### **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 7 voix POUR :**

- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** à la dérogation préfectorale au repos dominical des salariés les dimanches de juin 2021.

#### **II. Question diverses.**

- **Ancien cimetière : mise en place procédure de recensement des concessions en état d'abandon.**

Monsieur le Maire explique que sous la précédente municipalité une procédure de recensement des concessions en état d'abandon a été engagée dans l'ancien cimetière (celui derrière l'Église). Cependant aujourd'hui, ne figure en Mairie aucun registre faisant foi de cette procédure de recensement des concessions en état d'abandon. Celle-ci étant une procédure très encadrée, la procédure entamée sous la précédente municipalité ne peut être valide.

Le Conseil municipal va donc procéder au cours des prochaines semaines à la mise en place officielle et réglementaire de cette procédure.

De plus, le Conseil municipal rappelle aux habitants que suite à une délibération prise lors d'un précédent Conseil municipal, il ne sera plus accordé de concession dans l'ancien cimetière, du fait de l'existence du nouveau cimetière (Route de Salettes) ainsi que du désordre dans l'organisation de ce vieux cimetière.

Monsieur le Maire et son Conseil municipal s'est tout de même chargé de finaliser la vente des trois concessions actées sous le Conseil de Joël Lacour.

#### **- Adhésion à l'outil SIG/GMAO du SDE43**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité du Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire a, par délibération en date du 10 avril 2015 décidé de la mise en place d'un Système d'Information Géographique (SIG) dédié à l'éclairage public et doté d'un module de Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO). A la même date, le Comité a également défini les conditions financières d'accès à ce service pour les communes adhérentes.

Un SIG est un Système d'Information Géographique qui permet de gérer des données placées sur un fond de carte. Pour le Syndicat d'Énergies de la Haute-Loire, comme pour ses communes adhérentes, mettre en place un tel outil répond à de nombreux objectifs. Il permet en particulier une connaissance plus fine du patrimoine (type, âge, caractéristiques techniques,...), et donc une optimisation et une meilleure maîtrise des investissements sur le patrimoine d'éclairage public, un suivi en temps réel du traitement des déclarations de pannes et enfin un accès rapide à des extraits cartographiques.

Cet outil, à la fois simple et intuitif pour la commune, sera accessible depuis internet. Les communes pourront non seulement avoir accès à toutes les informations concernant leur éclairage public (visualisation du réseau, typologie de matériel existant...) mais aussi faire en ligne leur déclaration de panne et suivre en direct étape par étape leur traitement.

A terme, le SIG intégrera le recensement de l'ensemble des réseaux d'éclairage public (aériens et souterrains) sur des fonds de plans (cadastre, ou autres fonds de plan plus grande échelle plus précis...), ce qui devrait permettre aux communes, gestionnaires de réseaux, de se mettre en conformité avec la réglementation DT/DICT à l'échéance 2019 pour les communes urbaines et 2026 pour les communes rurales.

La mise en place de cet outil informatique représente une charge conséquente tant en terme d'investissement initial (acquisition du logiciel, installation, paramétrage, intégration des données, formation des utilisateurs,..) que de maintenance et d'hébergement annuel de l'applicatif. Toutefois, le Syndicat a souhaité que la mise à disposition du SIG soit gratuite pour ses communes membres.

Un premier recensement exhaustif du patrimoine d'éclairage public (hors réseau), préalable indispensable à la mise en place du SIG sur le territoire communal, fera lui l'objet d'une participation de la commune à hauteur de 2,5 € par point lumineux et de 10 € par commande d'éclairage public. Le Syndicat prendra à sa charge la différence entre le coût réel total de cette prestation et la participation de la commune sachant que cette dernière ne représente qu'une part modique du coût total du relevé et de la saisie des données dans le logiciel.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 5 voix POUR et 2 ABSTENTIONS de Christian BEAUTHÉAC et Sébastien BONNET :**

1. DÉCIDE d'adhérer à l'outil SIG/GMAO mis en place par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire ;
2. PREND ACTE de la mise à disposition à titre gratuit de cet outil pour la commune qui a transféré au Syndicat la compétence Éclairage Public ;
3. SOLLICITE la réalisation d'un recensement exhaustif du patrimoine d'éclairage public (hors réseau) installé sur le territoire communal, et PREND ACTE que cette prestation, préalable

indispensable à la mise en place du SIG, sera partiellement financée par la commune à hauteur de 2,5 € par point lumineux et de 10 € par commande d'éclairage public.

4. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'application de cette décision et à verser au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire le montant des sommes mises à la charge de la commune au titre de la mise en place du SIG au bénéfice de la commune.

#### **- Chemins de randonnée**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des choix qui ont été pris lors de la réunion du 28 avril 2020 concernant les chemins de randonnée en présence de :

- Didier BOURDELON, Maire du village,
- Dominique DUNAND GRGIC, Première adjointe,
- Florian HEBRARD, Deuxième adjoint,
- Jean Marc FARGIER, Président de la Communauté de Commune,
- Carole JEANJEAN, directrice des services de la Communauté de Commune,
- Deux personnes du comité de randonnée,
- Deux personnes du département de Haute-Loire.

En raison de l'état du GR70 (Chemin de Stevenson) au niveau du croisement entre le chemin et de la départementale 49 (Route de Saint-Martin-de-Fugères) la Communauté de communes Mézenc-Loire-Meygal a demandé un devis de remis en état d'une partie du chemin (les premiers mètres) à l'entreprise David LEYDIER de Saint-Martin-de-Fugères.

La Communauté de communes après réception du devis a demandé au Maire du village, si la commune de Goudet voulait bien participer financièrement à ces travaux à hauteur de 50% du montant du devis, soit environ 400€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à 7 voix POUR :

- La PARTICIPATION à hauteur de 50 % de la facture pour la remise en état du chemin.

#### **- Réunion chats errants du village**

Le Maire informe le Conseil municipal de la réunion ayant lieu 30 mai 2021 concernant les chats errants. À la suite de cette réunion sera ouvert un calendrier afin que les bénévoles puissent inscrire leurs jours de disponibilités afin de planifier le calendrier des jours de « piégeage » des chats.

Le Conseil municipal tient à rappeler aux habitants que ce problème ne date pas d'aujourd'hui, et qu'il concerne tout le monde, car nous voyons une multiplication du nombre de chat ainsi que des lieux de présence de chats.

Avant que le sujet ne devienne trop problématique, nous avons besoin du plus possible de bénévoles pour participer à la campagne de stérilisation des chats errants.

#### **- Passage du Randonneur Fou à Goudet**

Le Maire explique au Conseil municipal l'opération du Randonneur fou qui va faire une escale sur la commune de Goudet. Du 20 au 26 juin 2021, Bruno VERMEULEN – prénommé - Le Randonneur fou -va se lancer aux côtés de Patricia, une randonneuse énergique, dans une randonnée itinérante au

profit de l'association des Resto du Cœur de la Loire. En 7 jours, ces deux personnes vont parcourir entre le Mont Gerbier-de-Jonc et Saint-Étienne une randonnée de 200km, en suivant la Loire notamment et le sentier balisé nommé « Source et gorges de la Loire ».

Le Conseil municipal informe les habitants qu'une cagnotte et dès à présent en ligne, avec une réduction fiscale, comme pour tous les dons.

**Pour participer à la cagnotte en ligne vous pouvez directement scanner le code suivant :**



Le randonneur fou va réaliser une halte à Goudet du 21 au 22 juin 2021. C'est pour cela que la municipalité prévoit ce jour-là, d'offrir un verre de l'amitié dans les respects des gestes barrières devant la Mairie (si les conditions météorologiques le permettent. Ce jour-là sera également remis en main propre la cagnotte de dons qui aura été récolté au cours de la semaine précédente (semaine du 14 juin 2021 au 21 juin 2021).

**Vous pourrez donc faire des dons au profit des Restos du Cœur avec déduction d'impôts en Mairie de Goudet** lors des jours d'ouvertures de cette dernière, mais également lors du jours des élections régionales et départementales à savoir le 20 juin 2021.

#### **- Centre de vaccination du Monastier-sur-Gazeille**

Dominique DUNAND-GRGIC, Première adjointe a assisté mercredi 26 mai 2021 à une réunion d'informations sur le centre de vaccination qui va ouvrir au Monastier-sur-Gazeille, au gymnase (à droite du collège public Laurent Eynac).

Nous vous rappelons quelques informations clés pour les personnes souhaitant se faire vacciner ce weekend-là :



**VACCINATION COVID**  
**Au centre de vaccination éphémère du**  
**Monastier sur Gazeille (gymnase su collège Laurent Eynac)**  
**Les 25 et 26 juin pour les habitants de**  
**GOUDET âgés de 18 ans et plus**  
*(Vaccin utilisé : Pfizer)*

**INSCRIPTION jusqu'au 16 JUIN 12H :**

**EN MAIRIE de Goudet : le jeudi ou au 04 71 57 15 80**

**(laisser un message)**

**ou**

**sur Doctolib**

La 2ème injection aura lieu le 6 et 7 août au même endroit.



*Vu pour être affiché le 3 juin 2021, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

*À Goudet, le 3 juin 2021.*

Le maire

**Didier BOURDELIN**

